

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° W19-573268

55186

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e) Matricole : 1825 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre Retraite Selam Abdellah

Nom & Prénom : Selam Abdellah

Date de naissance : 1936

Adresse : Habibellah

Tél. : 0661564793 Total des frais engagés : 23832

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Ben Ali Ben Abdellah

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : coffeur dentaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous piconfidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



**Dr. REZKI Sirine**  
Maladies Chirurgie des Yeux

Ancien médecin des hôpitaux de Toulouse  
Ancien médecin de l'hôpital 20 août de Casablanca  
Chirurgie de la cataracte par phaco  
Emulsification, Chirurgie réfractive, Angiographie, Laser  
Lentilles de contact, Rétinopathie diabétique



**الدكتورة رزقي سرين**  
طب وجراحة العيون

طبيبة سابقة بمستشفيات تولوز  
طبيبة سابقة بمستشفي 20 غشت بالدار البيضاء  
جراحة الحالة بالصدى، تصحيح البصر بالليزر  
تصوير الأوعية الشبكية، عدسات اللاصقة، فحص الشخص الشككية

Bersaluria

Zalida

020 2020 2020

Prunette par col (oc) Béraly

Colle + 2,50 - 1,00

Steripharma  
PPV: 57,90 dh

A utiliser avant: / Lot n°

04/2023

57,90 dh  
1) Allego comed

2) Nair

3) Parage aux phénomènes  
Benzodiazépines  
Appl. n° 5  
Optalmologique  
Dr. HENI BIRHINI



زاوية شارع محمد الخامس وزنقة يعقوب المنصور

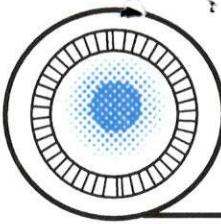
(فوق قيسارية الحاج احمد جانب مختبر ابن سينا) اقامه الحاج احمد الطاقي الاول المدخل B الشقة رقم 5 - برشيد

Angle Bd Mohamed 5 Rue Yacoub El Mansour, Résidence Haj Ahmed

(Au dessus de kissariat Haj Ahmed côté du laboratoire ibn sina) 1<sup>er</sup> Etage, Entrée B - Appt. N° 5 - Berrechid

Tél : 05 22 51 75 39 / 06 56 16 04 86 - E-mail : sirine.med11@gmail.com

# optic contact



Opticien



065008021

Khalid Admy

Opticien Optométriste

Facture N°

1054/20

Berrechid, le

03/12/2005

Client : Mme Bensalma Zoubida

Code	Description	Total
431	Paar Visim Veey progrs ooglen Ø 65/70 mm	650,-
428	lensmate	650,-
		700,-
		1000,-
	2) + 2,00 (-1,00 a 55)	ADM
06	OPTIC CONTACT Opticien Optométriste 57, Bis Rue Médina Berrechid Tél. 0522.32.41.44 I.F. 06.00053 Pat. N° 40707188.C.N.S.S. 2244797	2,70

Acceptée la présente Facture à la Somme de

Deux mille Dirhams

TDC